CONSEIL MUNICIPAL DE MARZAN

Séance du 12 septembre 2019

COMPTE-RENDU

Date de convocation : 4 septembre 2019 Conseillers en exercice : 16
Date d'affichage : 4 septembre 2019 Conseillers présents : 09
Conseillers votants : 12

L'an deux mille dix-neuf, le douze septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué le quatre septembre deux mille dix-neuf, s'est réuni dans la salle des ajoncs en séance publique sous la présidence de M. Denis LE RALLE, Maire.

Etaient présents : M. Denis LE RALLE, Mme Colette BENOIT, M. Eric LIPPENS, M. Hubert THURING, M. Patrick POULIZAC, Mme Béatrice CHUTSCH, Mme Annie DRÉNO, Mme Sylvie BENNEKA, Mme Marie CATREVAUX.

Etaient absents excusés : Mme Martine DUSSART a donné pouvoir à M. Eric LIPPENS
M. Christian DUHAMEL a donné pouvoir à Mme Colette BENOIT
M. Christian TREMANT a donné pouvoir à Mme Marie CATREVAUX.

Etaient absents : Mme Annie JAUNY, M. Jean- Baptiste PIGOT, M. Jean-Yves LEVESQUE, M. Christophe GOMBAUD

Mme Annie DRÉNO a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'inscrire une question supplémentaire à l'ordre du jour.

- Devis ENEDIS pour la modification du branchement électrique de la Mairie.
- Extension et réaménagement de la Mairie : Avenant au lot n° 12- Peinture

Le Conseil Municipal autorise l'inscription de ces deux dossiers à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu de la séance du 4 juillet 2019

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la séance du 4 juillet 2019.
Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve ce compte-rendu.

Décisions prises en vertu de la délégation des attributions du Conseil Municipal au Maire :

1- **Contrat d'hébergement et de maintenance pour le logiciel R'CIM : Modification de la structure juridique du prestataire** – CNE120919-01

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 3 novembre 2016 (CNE031116-22) autorisant la conclusion d'un contrat avec GESCAD SARL Parc d'Activités du Stum-Hôtel d'Entreprises DIRINON (Finistère) et SIRAP SAS ZA Paul Louis Héroult ROMANS sur ISERE (Drôme) pour l'hébergement sur serveur mutualisé et la maintenance – assistance téléphonique pour le logiciel de gestion du cimetière R'CIM.

Par courriel en date du 17 juillet 2019, la société SIRAP SAS a informé Monsieur le Maire que la société GESCAD avait cessé son activité et que par conséquent le contrat tripartite devait être revu, la société SIRAP assumant les engagements liés aux contrats de maintenance et supports en cours de validité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé le nouveau contrat pour la période comprise entre le 01/01/2019 et le 31/12/2021. La cotisation s'élève à 344.04 € H.T. pour l'année 2019 (indice SYNTEC à la signature du contrat : 04/2019 : 274.9) et sera révisé chaque année.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

2- **Remplacement de volets roulants 8, place Saint Pierre** – CNE120919-02

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris la décision d'autoriser le remplacement de deux volets roulants des vitrines du bar Le Temps Fort 8, place Saint Pierre.

Le devis présenté par la SARL DANION de NIVILLAC s'élevait à 1 463.00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

Extension et réaménagement de la Mairie : Avenant au lot n° 3 Gros-Œuvre – CNE120919-04

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une proposition d'avenant au marché de travaux d'extension et réaménagement de la Mairie pour le lot n°3 Gros-Oeuvre. Cet avenant concerne des travaux qui ne seront pas réalisés et entraine une diminution du montant du marché pour 1 746.03 € HT représentant 1.24 % du montant du marché initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant à ces travaux supplémentaires portant le montant total du marché à 109 337.75 € H.T.

Extension et réaménagement de la Mairie : Avenant au lot n° 5 Charpente Bois – CNE120919-05

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une proposition d'avenant au marché de travaux d'extension et réaménagement de la Mairie pour le lot n°5 Charpente Bois. Ce supplément de travaux s'élève à 640 € HT et représente 3.57 % du montant du marché initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant à ces travaux supplémentaires portant le montant total du marché à 18562.14 € H.T.

Extension et réaménagement de la Mairie : Avenant au lot n° 10 Cloisons Sèches – CNE120919-06

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une proposition d'avenant au marché de travaux d'extension et réaménagement de la Mairie pour le lot n°10 Cloisons Sèches. Ce supplément de travaux s'élève à 1 560 € H.T et représente 3.73 % du montant du marché initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant à ces travaux supplémentaires portant le montant total du marché à 43 335.77 € H.T.

Extension et réaménagement de la Mairie : Avenant au lot n° 6 Couverture – CNE120919-07

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une proposition d'avenant au marché de travaux d'extension et réaménagement de la Mairie pour le lot n°6 Couverture. Le montant de ce supplément de travaux s'élève à 3 088.40 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant à ces travaux supplémentaires portant le montant total du marché à 22 892.94 € H.T.

Maison de santé pluridisciplinaire et logements locatifs 2-3 Place Saint Pierre : Validation de l'avant-projet après modifications – CNE120919-08

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet modifié de l'aménagement d'une maison de santé pluridisciplinaire et de logements locatifs 2-3 Place Saint Pierre. Ces modifications font suite à la réunion qui a eu lieu le 31 juillet dernier avec le cabinet d'architecture BURGAUD.
Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les modifications apportées à l'avant-projet.

Après avoir pris connaissance des modifications apportées, le Conseil Municipal valide l'Avant-Projet Définitif qui lui est présenté et sur lequel seront effectués le descriptif et le quantitatif des travaux à réaliser.

Réalisation de travaux de signalisation horizontale – CNE120919-09

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'avère nécessaire de réaliser des travaux de signalisation horizontale.
La Commune de MARZAN a adhéré au groupement de commandes avec la Communauté de Communes ASB et la Commune de MUZILLAC pour la fourniture et l'application de matériaux de signalisation horizontale, le marché correspondant a été attribué à la Société HELIOS.
Monsieur le Maire propose de faire réaliser ces travaux pour un montant de 850.20 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise la réalisation de ces travaux par la société HELIOS à concurrence du montant indiqué ci-dessus.

Droit de place au marché communal : reconduction de la gratuité ou fixation d'un tarif – CNE120919-10

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 24 mai 2018 autorisant la création d'un marché hebdomadaire le dimanche de 9 heures à 13 heures.
Le Conseil Municipal avait décidé la gratuité des droits de place pour la période du 1er juin 2018 au 31 mai 2019. Il était prévu que cette décision serait reconsidérée à partir de la date du 1er juin 2019 (reconduction de la gratuité ou instauration d'un tarif).
Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant que la gratuité est un élément favorisant l'attractivité du centre-bourg, décide de maintenir cette gratuité pour une durée de 1 an à compter du 1er juin 2019.

Prix du concours des maisons fleuries –CNE120919-11

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 10 personnes ont participé au concours des maisons fleuries.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le montant des prix qui seront attribués sous la forme de bons d'achats, comme suit :
1er prix : 40 € + 1 plante
2ème prix : 36 €
3ème prix : 32 €
4ème prix : 28 €
5ème prix : 24 €
6ème prix : 22 €

7ème prix : 19 €
8ème prix : 17 €
9ème prix : 14 €
10ème prix : 12 €
Chaque membre du jury recevra une plante.

Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan -CNE120919-12

Vu :
- le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-20 ;
- l'arrêté préfectoral du 12 juin 2018 approuvant la modification des statuts du syndicat départemental d'énergies du Morbihan ;
- la délibération du 17 juin 2019 du comité syndical de Morbihan Energies approuvant la modification des statuts du syndicat ;

Monsieur le Maire expose :
Par délibération du 17 juin 2019, le Comité Syndical de Morbihan Energies a approuvé la modification de ses statuts.
L'objet de cette modification statutaire vise, conformément aux recommandations des services préfectoraux, à sécuriser un point spécifique : l'adhésion des établissements publics de coopération à fiscalité propre (EPCI-FP) au syndicat.
Pour que cette modification statutaire soit effective et fasse l'objet d'un arrêté préfectoral, l'accord des membres de Morbihan Energies est nécessaire dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement (articles L.5211-20 et L.5211-5.II du code général des collectivités territoriales). Il convient donc que le Conseil Municipal se prononce sur la modification statutaire proposée par Morbihan Energies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la modification des statuts de Morbihan Energies précisant les articles 2 et 2.1, conformément à la délibération du Comité Syndical de Morbihan Energies du 17 juin 2019.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier la présente délibération au Président de Morbihan Energies.

Devis ENEDIS pour la modification du branchement électrique de la Mairie – CNE120919-13

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le devis établi par ENEDIS pour la modification du raccordement électrique de la Mairie et la pose d'un branchement triphasé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise la réalisation de cette nouvelle installation pour la somme de 930.96 € T.T.C.

Extension et réaménagement de la Mairie : Avenant au lot n° 12- Peinture - CNE120919-14

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux prévus au lot Peinture ne comprennent pas la pose de toile de verre.
L'entreprise NIZAN, attributaire de ce lot, a établi à la demande de Monsieur le Maire un devis pour ces travaux. Pour la partie extension, ces travaux supplémentaires s'élèveraient à 2 356.35 € H.T. et pour la partie existante réaménagée à 2 326.64 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant que la pose de toile de verre est indispensable dans la partie existante réaménagée en raison des reprises de cloisons qui seront effectuées, décide de retenir le devis s'élevant à 2 326.64 € H.T. et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant à ces travaux supplémentaires portant le montant total du marché à 21 659.97 € H.T.